

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 décembre 2020 – 18h00

### L'AN DEUX MILLE VINGT, le 15 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 4 décembre 2020.

Date de la Convocation du  
Conseil Communautaire  
4 décembre 2020

Nbre de Conseillers  
Communautaires en  
exercice

48

Nbre de membres présents

41

Nbre de suffrages exprimés

45

#### Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) - Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

#### Excusés :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY (BELVERNE) - Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Luc BERNARD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Alain PARCELLIER (HERICOURT)

#### Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre MATHEY à Guy GREZEL / Luc BERNARD à Martine PEQUIGNOT / Chantal GRISIER à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON

#### Assistaient à la séance :

MM Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Georges DORMOY (TREMOINS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT  
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°177/2020

### **Objet : Déchets ménagers : Adoption des tarifs de la redevance 2021**

Le Président expose que chaque année le conseil communautaire doit voter les tarifs de la REOMI.

Pour la préparation de la politique tarifaire 2021, les éléments suivants ont été pris en compte:

- Un résultat de l'exercice 2020 déficitaire et un budget qui s'équilibre au fil des années grâce aux excédents reportés lesquels s'amenuisent.
- Une hausse très importante des tarifs du SYTEVOM sur la part habitant (+10 €/hab) et la tonne traitée (+5.5 €/t)
- Une incertitude sur les soutiens Citeo.
- L'existence de la provision pour risques de 447 799,47 €.
- La nécessité d'adopter une stratégie tarifaire de manière pluriannuelle

Ces orientations se sont déclinées de la manière suivante :

- Une hausse limitée de 5.5% de l'ensemble des tarifs « fixes ».
- Par ailleurs, une hausse des tarifs de la part variable est recherchée. Elle a vocation à inciter l'utilisateur à moins présenter son bac à la collecte.

Ainsi sont proposés les tarifs suivants :

1. Particuliers logements individuels / pavillonnaires

NOMBRE DE PERSONNES	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2021	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2020	Prix d'une levée de la première à la 15 <sup>ème</sup> levées)	Prix d'une levée de 16 <sup>ème</sup> à la 25 <sup>ème</sup> levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 <sup>ème</sup> levée
1 personne	80 l	84.35 €	79.95 €	0.96 €	1.96 €	2.55 €
2 personnes	120 l	164.90 €	156.30 €	1.44 €	2.44 €	3.17 €
3 et 4 personnes	180 l	170.60 €	161.70 €	2.16 €	3.16 €	4.11 €
5 personnes et +	240 l	176.90 €	167.70 €	2.88 €	3.88 €	5.04 €
résidence secondaire		79.10 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée	Selon la taille du bac		

Pour les résidences secondaires (sans changement) le forfait n'intègre pas les 12 levées d'office. Les levées sont comptabilisées et facturées dès la première. Compte tenu du passage en C0.5 il n'est plus possible de se voir facturer plus de 26 levées.

2. Tarifs particuliers habitat collectif collecte toutes les 2 semaines :

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant les premières levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant les premières levées tarif 2020	Coût à la levée supplémentaire
1	79.25 €	75.10 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'immeuble. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 <sup>ème</sup> levée par bac.
2	164.90 €	156.30 €	
3	170.60 €	161.70 €	
4	170.60 €	161.70 €	
5 et +	176.90 €	167.10 €	

Pour les collectifs, les bacs sont mutualisés, chaque foyer paie en fonction de sa composition une part fixe et les 12 premières levées comme un logement pavillonnaire (sauf personne seule). A partir de la 13<sup>ème</sup> levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers de ce collectif.

3. Particuliers logements individuels / pavillonnaires en secteur de collecte hebdomadaire

NOMBRE DE PERSONNES	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2021	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2020	Prix d'une levée de la première à la 15 <sup>ème</sup> levées)	Prix d'une levée de 16 <sup>ème</sup> à la 25 <sup>ème</sup> levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 <sup>ème</sup> levée
1 personne	80 l	84.35 €	79.95 €	0.96 €	1.96 €	2.55 €
2 personnes	120 l	164.90 €	156.30 €	1.44 €	2.44 €	3.17 €
3 et 4 personnes	180 l	170.60 €	161.70 €	2.16 €	3.16 €	4.11 €
5 personnes et +	240 l	176.90 €	167.70 €	2.88 €	3.88 €	5.04 €
résidence secondaire		79.10 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée	Selon la taille du bac		

Envoyé en préfecture le 18/12/2020  
 Reçu en préfecture le 18/12/2020  
 Affiché le  
 ID : 070-247000722-20201215-177-2020-DE



Pour les résidences secondaires (sans changement) le forfait n'intègre pas les 12 levées d'office. Les levées sont comptabilisées et facturées dès la première.



Deux majorations sont appliquées sur les levées supplémentaires à hauteur de à partir de la 16<sup>ème</sup> et de à partir de la 26<sup>ème</sup>.

4. Tarifs particuliers habitat grand collectif ou habitat collectif en secteur de collecte hebdomadaire :

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2020	Coût à la levée supplémentaire
1	79.25 €	75.10 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'immeuble. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 <sup>ème</sup> levée par bac.
2	164.90 €	156.30 €	
3	170.60 €	161.70 €	
4	170.60 €	161.70 €	
5 et +	176.90 €	167.10 €	

Pour les collectifs, les bacs sont mutualisés, chaque foyer paie en fonction de sa composition une part fixe et les 12 premières levées comme un logement pavillonnaire (sauf personne seule). A partir de la 13<sup>ème</sup> levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers de ce collectif.

Les règles de majoration à partir de la 16<sup>ème</sup> et de la 26<sup>ème</sup> levée s'appliquent.



5. Cas particuliers :

- "GIR" et personnes en situation de handicap pour incontinence

Ces situations peuvent nécessiter un dimensionnement supérieur du bac.

Sur présentation de justificatif et après validation des services, il sera accepté de doter le demandeur d'un bac de la taille immédiatement supérieure sans modification de la catégorie de facturation de l'utilisateur.

- Courmont :

En raison de la collecte en un seul point pour l'ensemble de la commune, les habitants de Courmont ont un tarif différencié.

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2020	Coût à la levée supplémentaire
1	82.50 €	78.15 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyer dans la commune. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 <sup>ème</sup> levée par bac.
2			
3			
4			
5			
	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2020	Coût à la levée supplémentaire
Administration communale	26 € (pas de levées intégrées)	25 € (pas de levées intégrées)	

Pour une résidence secondaire le coût sera de 50,65 € par an (sans changement) sans application et facturation des levées.

Pour un professionnel, il est fait application de la grille de tarification appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire, soit une dotation d'un bac répondant à son besoin avec facturation d'un forfait fixe et des levées.

- Cas des usagers éloignés du point de collecte :

Vu la jurisprudence du conseil d'Etat du 24 mai 1963 n°59-268 Dufour, il est créé un abattement sur la part fixe pour les foyers distants de plus de 200 mètres du point de collecte. La distance des 200 mètres s'entend entre le point de collecte situé sur la voie publique et la limite de la ou des propriétés privées. Les voies privées ne sont pas comptabilisées dans l'appréciation de cette distance.

Cet abattement devra faire l'objet d'une demande écrite et fera l'objet d'un constat des services.

Le montant de l'abattement est de 15€. (Cette possibilité ne concerne pas la commune de Courmont qui bénéficie d'un tarif particulier).

- Cas des bacs mis à disposition pour manifestation :

Les bacs mis à la disposition ponctuellement d'une association, d'une commune, ou de tout organisme pour une manifestation ou un évènement seront des bacs de 770 litres uniquement. Ils seront facturés 50 € (20€ + 30 € de frais de gestion) pour les OM et 30 € (frais de gestion) pour les bacs de CS.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 070-247000722-20201215-177\_2020-DE

## 6. Professionnels :

- Professionnels dont l'activité ne se trouve pas à leur domicile:

La facturation sera variable selon la taille du bac ou si le professionnel refuse la dotation en bac mais se trouve dans l'incapacité de prouver l'élimination par un contrat dédié il se verra appliquer un forfait dit "pas de dotation d'office".

### Professionnel 1 passage hebdomadaire :

	Taille du bac	Forfait annuel pas de dotation d'office 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2020	Prix d'une levée de la première à la 15 <sup>ème</sup> levées)	Prix d'une levée de 16 <sup>ème</sup> à la 25 <sup>ème</sup> levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 <sup>ème</sup> levée
<b>Forfait "pas de dotation d'office"</b>		<b>79,10 €</b>		75,00 €			
<b>Professionnels litres</b>	80 l		<b>84,35 €</b>	79,95 €	0,96 €	1.96 €	2.55 €
	120 l		<b>164,90 €</b>	156,30 €	1,44 €	2.44 €	3.17 €
	180 l		<b>170,60 €</b>	161,70 €	2,16 €	3.16 €	4.11 €
	240 l		<b>176,90 €</b>	167,10 €	2,88 €	3.88 €	5.04 €
	360 l		<b>264,50 €</b>	250,65 €	4,32 €	5,32 €	6,92 €
	660 l		<b>472,00 €</b>	447,40 €	7,92 €	8,92 €	11,47 €
	770 l		<b>554,00 €</b>	525,20 €	9,24 €	10,24 €	13,31 €

### Professionnel plusieurs passages hebdomadaires :

	Taille du bac	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2020	Prix d'une levée de la première à la 15 <sup>ème</sup> levées)	Prix d'une levée de 16 <sup>ème</sup> à la 25 <sup>ème</sup> levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 <sup>ème</sup> levée
<b>Professionnels litres passages / semaine</b>	2 360 l	<b>315,60 €</b>	299,15 €	4,32 €	5,32 €	6,92 €
	660 l	<b>523,17 €</b>	495,90 €	7,92 €	8,92 €	11,47 €
	770 l	<b>605,25 €</b>	573,70 €	9,24 €	10,24 €	13,31 €
<b>Professionnels litres passages / semaine</b>	3 360 l	<b>366,77 €</b>	347,65 €	4,32 €	5,32 €	6,92 €
	660 l	<b>574,34 €</b>	544,40 €	7,92 €	8,92 €	11,47 €
	770 l	<b>656,42 €</b>	622,20 €	9,24 €	10,24 €	13,31 €
<b>Professionnels litres passages / semaine</b>	4 360 l	<b>417,94 €</b>	396,15 €	4,32 €	5,32 €	6,92 €
	660 l	<b>625,50 €</b>	592,9 €	7,92 €	8,92 €	11,47 €
	770 l	<b>707,59 €</b>	670,7 €	9,24 €	10,24 €	13,31 €
<b>Professionnels litres passages / semaine</b>	5 360 l	<b>469,11 €</b>	444,65 €	4,32 €	5,32 €	6,92 €
	660 l	<b>676,68 €</b>	641,4 €	7,92 €	8,92 €	11,47 €
	770 l	<b>758,77 €</b>	719,2 €	9,24 €	10,24 €	13,31 €



▪ Professionnel en « logement » collectif :

Les professionnels en habitat collectif sont facturés sur le même principe que pour les particuliers. Il leur est fait application du tarif de leur catégorie et d'une part liée à la mutualisation des bacs. Ainsi, les bacs sont mutualisés, chaque professionnel paie en fonction de sa composition/catégorie une part fixe et les 12 premières levées comme un professionnel. A partir de la 13ème levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers (particuliers et professionnels) de ce collectif.

Les règles de majoration à partir de la 16ème et de la 26ème levée s'appliquent.

○ Professionnels travaillant à domicile (autoentrepreneur...) :

▪ Professionnel ne demandant pas de bac dédié à l'activité :

Il sera mis en place un forfait de 52,75 € pour le "professionnel à domicile" sans comptage des levées qui sont supportées par le foyer

▪ Professionnel à domicile souhaitant un bac :

Si le professionnel souhaite un bac pour son activité y compris si celle-ci se trouve à domicile il sera appliqué la grille "professionnel".

**7. Administrations communales et intercommunales :**

Elles seront facturées sur la base d'un forfait de 52,75 € par an par équipement (ou point de dotation) (base identique au professionnel à domicile) quelle que soit la taille du bac mis à disposition, auquel s'ajoute le prix de la levée par bac en fonction de la taille du bac.

Les levées sont comptabilisées au réel. Il n'est pas fait application du forfait d'office de 12 levées.

Dans la mesure où la collecte ne sera effectuée que tous les 15 jours, les dotations en bacs des salles des fêtes seront ajustées à la demande.

**8. Tarifs annexes à la REOMI liés à des frais administratifs, de gestion ou de réparation**

En parallèle des tarifs de la REOMI 2021 il est proposé comme l'an passé d'adopter les tarifs suivants lesquels ont notamment vocation à responsabiliser les usagers.

Détérioration du bac ou non restitution du bac :

	Bacs 80 à 180 litres	Bacs 240 litres	Bacs 360 litre	Bacs 660 à 770 litres
<b>Changement de couvercle</b>	5 €	5 €	12 €	25 €
<b>Roues</b>	5 €	5 €	5 €	10 € par roue
<b>Changement de bac / bac non restitué</b>	25 €	27 €	44 €	100 €

Changement du volume de bac : frais administratifs 15 €

Toute demande de changement de volume du bac au-delà d'un changement par an se verra appliquée des frais administratifs à hauteur de 15 €. Ces changements de volume de bac devront être justifiés et ne concernent que les changements de composition du foyer ou les déménagements/emménagements.

Lavage de bac : 20 €

Lorsque l'usager n'a pas ou a mal nettoyé son bac et qu'il le restitue, une prestation de lavage de bacs sera facturée.

Mauvais tri : 5 €

Il est proposé de créer un nouveau tarif destiné à responsabiliser les usagers sur la qualité du tri et le contenu de leur bac "jaune". Il s'agit de pouvoir appliquer un prix à la levée majorée pour la collecte des bacs mal-triés lesquels nécessitent une collecte en OMR et donc un passage dédié de la benne ou des agents de collecte. Le tarif proposé est de 5 € la levée avec mise en place d'un système d'avertissements au nombre de 2 au-delà duquel la levée majorée est appliquée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité de suffrages exprimés **ADOPTE** l'ensemble des tarifs présentés ci-dessus.



Ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Héricourt, le 16 décembre 2020  
 Le Président,